

# La sculpture religieuse à Pontivy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : étude de quelques retables et retableurs

Riche de trois églises et de quatre chapelles<sup>1</sup>, la ville de Pontivy possède un patrimoine mobilier religieux particulièrement intéressant et peu connu. Si quelques œuvres majeures ont fait l'objet d'études particulières, tel le retable de la chapelle de La Houssaye<sup>2</sup>, force est de constater que les œuvres sculptées de l'Ancien Régime, qu'elles soient en bois ou en pierre, restent méconnues. En effet, malgré quelques articles et ouvrages traitant l'art des retables en Bretagne<sup>3</sup>, aucun n'aborde précisément la question des ateliers et de leur production sculpturale en Morbihan. Même dans l'article de René Couffon sur «Quelques considérations sur la sculpture religieuse en Basse Bretagne du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>», le chapitre consacré au Morbihan

---

<sup>1</sup> La ville de Pontivy est aujourd'hui dotée de la basilique Notre-Dame-de-Joie, de l'église Saint-Joseph, de l'église Saint-Mériadec à Stival, de la chapelle Sainte-Tréphine, de la chapelle Notre-Dame de La Houssaye, de la chapelle Saint-Ivy et de l'ancienne chapelle du couvent des ursulines, ces deux dernières étant désaffectées depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Sous l'Ancien Régime, sur le territoire de la paroisse de Pontivy se trouvaient un monastère de cordeliers, remplacés en 1632 par les récollets, un couvent d'ursulines établi en 1633, un couvent de carmélites en 1642, l'église Notre-Dame-de-Joie, la chapelle Saint-Ivy et la chapelle du Gohazé, actuellement rattachée à la commune de Saint-Thuriau.

<sup>2</sup> DU HALGOUËT, Hervé, «Rétable de Notre-Dame de La Houssaye», *Bulletin et mémoires de la société polymathique du Morbihan*, t. 82, 1948, p. 32-36. On lira également dans ce volume la contribution de Jean-Jacques Rioult et Diego Mens.

<sup>3</sup> Voir DU HALGOUËT, Hervé, «Les retables de chevet aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1947, t. 27, p. 17-32 ; TAPIÉ, Victor-Lucien, LE FLEM, Jean-Paul, PARDAILHÉ-GALABRUN, Annick, *Retables baroques de Bretagne et spiritualité du XVII<sup>e</sup> siècle : étude sémiographique et religieuse*, Paris, Presses universitaires de France, 1972 ; SALBERT, Jacques, *Les ateliers de retableurs lavallois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : «étude historique et artistique*, Paris, Klincksieck, 1976 ; PELLETIER, Yannick, *Les retables bretons*, Rennes, Ouest-France, 1984.

<sup>4</sup> COUFFON, René, «Quelques considérations sur la sculpture religieuse en Basse-Bretagne du XIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle», *Bulletin et mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1964, t. 92, p. 21-52.

est d'une grande pauvreté contrairement à celui sur la Cornouaille et le Trégor<sup>5</sup>. C'est pourquoi nous souhaitons, avec cette étude sur Pontivy, mettre en avant les sculpteurs qui ont œuvré dans la ville, mais aussi faire découvrir ou redécouvrir des retables à la fois témoins d'une production locale spécialisée dans la sculpture sur bois, mais également, pour deux d'entre eux, de la diffusion de l'art lavallois et angevin, également très en vogue dans le diocèse vannetais.

## Une production essentiellement locale au XVII<sup>e</sup> siècle

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Pontivy est une ville active et prospère spécialisée dans l'industrie et le commerce des toiles et des cuirs<sup>6</sup>. Ses nombreuses foires en font d'ailleurs un centre d'échange très prisé<sup>7</sup>. Sa situation centrale dans la province et son commerce florissant favorisent l'installation de nombreux artistes et artisans dans la cité<sup>8</sup> : des peintres<sup>9</sup>, des orfèvres<sup>10</sup>, des serruriers<sup>11</sup>,

<sup>5</sup> René Couffon a activement participé à l'enrichissement des connaissances sur la sculpture bretonne d'Ancien Régime en publiant de nombreux articles essentiellement consacrés aux ateliers de sculpteurs dans le Finistère et les Côtes-d'Armor. Nous pouvons notamment citer celui sur «La sculpture au port de Brest aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Son influence sur l'art en Bretagne», *Bulletin et mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1949-1950, t. 79, p. 146-176 et celui sur «Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie et de sculpture sur bois du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle», *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1961, t. 41, p. 71-135. Pour les Côtes-d'Armor, il existe également l'article de PLESSIX, R., «Les retables des Côtes-du-Nord», *Bulletin et mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1981, t. 109, p. 47-60. Enfin, sur la question des retables en Ille-et-Vilaine, voir : MALOUBIER-TOURNIER, Paule, «Les retables du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle en Ille-et-Vilaine», *Annales de Bretagne*, 1962, t. 69, p. 93-146 ; la thèse de RESTIF, Bruno, *La Révolution des Paroisses*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2006, ainsi que son article sur «Les retables de Haute-Bretagne», *Annales de la société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 2007, p. 85-103, et les nombreuses monographies de l'abbé Roger Blot sur le diocèse de Rennes, publiées depuis 1991 dans *Église en Ille-et-Vilaine*.

<sup>6</sup> CORGNE, Émile, *Pontivy au cours du temps*, Pontivy, Impr. Marcel Anger, 1929, p. 13.

<sup>7</sup> À cette époque, Pontivy accueillait trois grandes foires (fixées le 2 mars, le 20 juin et le 22 octobre), douze foires annuelles et un marché bihebdomadaire. LE MENÉ, Joseph-Marie, *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*, 2 vol., Vannes, Impr. Galles, 1894, t. II, p. 218.

<sup>8</sup> Ces informations proviennent du dépouillement des actes de l'état civil pour la période allant de 1673 à 1705.

<sup>9</sup> Les peintres cités sont : Hiérosme Gore, Gilles Le Cornec, sieur Desormeaux, Louis Le Corre et Jean-Baptiste Le Corre dit Dupont. Ces deux derniers font partie d'une dynastie, fondée par Louis, qui se perpétua sur quatre générations et dont la spécialité fut les lambris peints encore très nombreux dans la région, HAMOURY, Maud, *La peinture religieuse en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, 3 vol., thèse d'histoire de l'art, dir. Marianne GRIVEL, université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2006.

<sup>10</sup> Trois maîtres orfèvres sont cités : Pierre Rousseau, Jean Prudent et Jacques Doscher (originaire de Bordeaux), Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, *Les orfèvres de Basse-Bretagne*, Cahiers du Patrimoine, n° 37, Rennes, Association pour l'Inventaire en Bretagne, 1994.

<sup>11</sup> Nous trouvons Pierre Cadoret, Vincent Le Sante, Denis Thomas, Pierre Le Mur et Nicolas Hydoux.

des menuisiers<sup>12</sup>, mais aussi des sculpteurs. Pontivy devient alors un foyer artistique important et c'est donc tout naturellement vers ces artistes locaux que se tourne le clergé séculier pour renouveler le décor intérieur de ses édifices.

### *Le sculpteur Olivier Guiguen*

Olivier Guiguen fait partie de ces sculpteurs pontivyens qui ont eu une certaine renommée dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle si l'on en croit ses commandes. Né vers 1623, probablement à Pontivy, sa vie privée reste une énigme. Seuls quelques parrainages témoignent de liens étroits entretenus avec les peintres Hiérosme Gore<sup>13</sup> et Louis Le Corre<sup>14</sup>. Son premier marché connu est celui d'un tabernacle commandé en 1663 par les ursulines d'Hennebont pour orner leur église, moyennant la somme de 600 livres<sup>15</sup>. L'œuvre, en bois de chêne, comprenait six niches et dix colonnes torsées d'ordre corinthien. Un dôme, sur lequel prenait place un *Christ ressuscité*, surmontait l'ensemble. Cette commande est loin d'être anodine. En effet, à cette époque les ordres religieux rivalisent entre eux en matière d'ornementation. Leurs finances, plus conséquentes que celles des fabriques, leur permettent de faire appel aux artistes les plus réputés. Il n'est donc pas improbable qu'Olivier Guiguen honora avec brio un marché pour les ursulines de Pontivy, installées dans la ville depuis 1633, qui le recommandèrent par la suite à leurs consœurs d'Hennebont. En 1674, nous le retrouvons à Josselin où il est chargé de réaliser la sculpture de l'orgue de l'église Notre-Dame-du-Roncier pour 150 livres<sup>16</sup>. Cet orgue, conçu par le facteur d'orgues Pierre Le Helloco, trône toujours dans l'édifice<sup>17</sup>. Il porte un décor anthropomorphe et feuillagé, seul témoin encore visible de l'activité sculpturale de cet artiste. Car malgré sa réputation, le travail d'Olivier Guiguen reste aujourd'hui anonyme faute de documents d'archives et d'œuvres conservées. Le retable qu'il sculpta,

---

<sup>12</sup> Les menuisiers sont très nombreux à Pontivy : Sylvestre Desnyl, Jean Royer, Jean Le Goff, François Jehanno, Vincent Gautier, François Mournier, Guillaume Le Lourd, Jean Lamour, Jean Le Bellon, Pascal Thomas, Claude Jouhanno et François Pignart.

<sup>13</sup> Arch. dép. Morbihan, Pontivy, B 1624-1652, vue 58, le 8 février 1652, il est choisi pour être le parrain d'Olivier, frère de Hiérosme Gorre.

<sup>14</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 5, le 8 février 1673, il devient le parrain de Jeanne, fille de Louis Le Corre.

<sup>15</sup> *Ibid.*, 6 E 2437, minute Vincent Perrier.

<sup>16</sup> *Ibid.*, G 916.

<sup>17</sup> Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, *Canton de Josselin*, Images du patrimoine, n° 148, Rennes, Association pour l'Inventaire en Bretagne, 1995, p. 48.

en 1684<sup>18</sup>, pour le maître-autel de la chapelle Saint-Mériadec<sup>19</sup>, à Stival<sup>20</sup>, a lui aussi disparu. Il était composé d'un tableau central encadré de niches dans lesquelles prenaient place les statues de *saint Mériadec* et de la *Vierge allaitant*<sup>21</sup>. La polychromie et la dorure furent appliquées quatre ans plus tard par les peintres Louis Le Corre, Charles Bertrand et Pierre Mathieu<sup>22</sup>. Enfin, un décor de tentures, peint en trompe-l'œil au sommet du retable, achevait la composition tout en accentuant l'effet de théâtralité de l'ensemble<sup>23</sup>. Seul cet élément fut conservé, car ce retable, construit pour masquer entièrement la maîtresse-vitre, fut remplacé quelques années plus tard par un retable intégrant dans sa structure ce vitrail ; le manque de luminosité dans l'édifice, malgré la construction d'une lucarne, expliquant la rapidité de ce revirement décoratif.

### *L'atelier d'Alain Guiot*

Le décès d'Olivier Guiguen, survenu en août 1686<sup>24</sup>, profita vraisemblablement au sculpteur Alain Guiot qui fut alors chargé, par la fabrique de Stival, d'édifier dans cette même chapelle, entre août 1688 et juin 1690, le retable sud dédié à saint Jean-Baptiste<sup>25</sup>. Par chance, cet ouvrage a survécu aux ravages du temps excepté la polychromie dont la restauration plutôt malheureuse a renforcé le caractère naïf de cette sculpture (fig. 1). Contrairement à Olivier Guiguen, l'existence de cette œuvre a permis, par analyses et rapprochements stylistiques, la redécouverte de cet atelier pontivyen dont l'activité fut importante à en juger la multitude de retables ornant encore certaines chapelles et églises aux alentours de Pontivy.

<sup>18</sup> Arch. dép. Morbihan, G 1307, Olivier Guiguen est payé 150 livres pour cet ouvrage.

<sup>19</sup> À l'origine, Stival possédait deux édifices religieux : l'église paroissiale Saint Pierre, reconstruite en 1853 comme chapelle et définitivement détruite en 1931, et la chapelle Saint-Mériadec. La chapelle Saint-Mériadec se substitua à l'église paroissiale, vers 1850, lorsque celle-ci, en ruine, fut démolie, DUFIEF-MOIREZ, Denise, «Stival. Église Saint-Mériadec», *Congrès archéologique de France, 141<sup>e</sup> session, 1983, Morbihan*, Paris, Société française d'archéologie, 1986, p. 244-253.

<sup>20</sup> Sous l'Ancien Régime, Stival était une trêve de la paroisse de Malguénac. Elle fut rattachée à Pontivy en 1805.

<sup>21</sup> Ces statues, antérieures au retable, ornent toujours l'église. Elles sont datées du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>22</sup> Arch. dép. Morbihan, G 1307, ces travaux coûtèrent 165 livres à la fabrique.

<sup>23</sup> Ce décor, toujours visible au-dessus de la maîtresse vitre, a été réalisé par le peintre Jacques Chandelier, sieur de La Ferronaye, originaire d'Hennebont, *ibid.*, G 1307.

<sup>24</sup> *Ibid.*, Pontivy, Bms 1673-1694, vue 346, Olivier Guiguen décède à Pontivy, le 27 août 1686, à l'âge de 63 ans.

<sup>25</sup> *Ibid.*, G 1307, Alain Guiot reçoit 168 livres pour ce travail tandis que le peintre Jacques Chandelier est payé 181 livres pour la peinture et la dorure de l'ensemble.





Figure 1 – Retable de saint Jean-Baptiste de l'église Saint-Mériadec de Stival (cliché S. Guillot)

Alain Guiot apparaît dans les registres d'état civil de Pontivy dès 1675. Marié à Louise de La Chapelle, il a avec elle deux enfants : Yves, né le 24 mars 1675<sup>26</sup> et Jeanne-Marie, née le 27 octobre 1679<sup>27</sup>. En 1683<sup>28</sup>, sa seconde femme Guillemette Le Vaillant, après avoir enfanté un fils prénommé Louis-Rolland, décède quelques semaines plus tard à l'âge de 36 ans. Le 13 août 1684, il épouse en troisièmes noces, Guillemette Lucas<sup>29</sup>. De cette union naissent au moins trois enfants à Pontivy : Yvonne,

<sup>26</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 73.

<sup>27</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 126.

<sup>28</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 233, Louis-Rolland naît le 11 octobre 1683.

<sup>29</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 264.

le 3 septembre 1685<sup>30</sup>, décédée le 18 septembre de la même année<sup>31</sup> ; François, le 4 juillet 1691<sup>32</sup> et Raoulette, le 10 février 1694<sup>33</sup>. Avant de travailler pour Stival, Alain Guiot a déjà fait ses preuves à Pontivy en réalisant un retable pour la chapelle Saint-Ivy<sup>34</sup>. Le marché fut conclu le 13 mars 1673 avec le prêtre, Yves Guillot, moyennant la somme de 130 livres<sup>35</sup>. La commande incluait également la confection de deux statues : une *Vierge à l'Enfant dite Notre Dame de Toute-Aide* et un *saint Ivy* (annexe 1). Malgré sa destruction, nous pouvons facilement imaginer l'aspect de ce retable grâce aux détails du marché, au devis (annexe 2) et à diverses quittances du peintre, Hiérosme Gore, chargé «d'étoffer» l'ouvrage<sup>36</sup>. Celui-ci comportait un tableau central avec, de part et d'autre, une niche à coquille flanquée de pilastres et de colonnes lisses, imitant le marbre rouge, reposant sur des piédestaux ornés de chérubins peints. Ces niches abritaient vraisemblablement les statues de *Notre Dame de Toute Aide* et de *saint Mériadec*. L'ensemble était surmonté d'un entablement, orné d'une frise de rinceaux et d'une tête d'angelot en son milieu, et d'une corniche à oves et modillons supportant une niche axiale de couronnement dans laquelle prenait place la statue de *saint Ivy*. Deux frontons interrompus en leur centre par une guirlande de feuilles et de fleurs, coiffés de paniers fleuris, complétaient le décor du niveau supérieur. Cette œuvre, probablement détruite en 1770<sup>37</sup> lors de la réfection complète de l'édifice<sup>38</sup>, était donc très proche du retable de Stival à quelques exceptions près. En effet, à la chapelle Saint-Mériadec, Alain Guiot opte, d'une part, pour des colonnes torsées foisonnantes de pampres et d'oiseaux picorant les grains de

<sup>30</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 303.

<sup>31</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 304.

<sup>32</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 552.

<sup>33</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 668.

<sup>34</sup> La chapelle Saint-Ivy, également appelée chapelle de la Congrégation, fut reconstruite en 1672. Cette chapelle était le siège religieux de la corporation des artisans pontivyens érigée en l'honneur de la sainte Vierge, FLOQUET, Charles, «La chapelle Saint-Ivy», *La chronique de Pontivy*, n° 46, février 1989, p. 19-26.

<sup>35</sup> Archives non classées conservées au presbytère de Pontivy.

<sup>36</sup> *Ibid.*, Hiérosme Gore reçoit 12 livres, le 19 janvier 1674, «pour avoir étoffé les trois ymages qui sont en lad. chapelle, sçavoir l'image de nostre dame de toute aide, l'image de saint meriadec et l'image dud. saint yvy», puis 12 livres, le 17 avril 1674, «pour avoir peint un tablau sur toille qui est dans le retable» et enfin 60 livres, le 17 mai 1678, «pour avoir estoffé le retable».

<sup>37</sup> Cette date figure sur la façade sud de la chapelle, au-dessus de la grande verrière. Une quittance du sculpteur Louis-Marie Le Magado, conservée au presbytère de Pontivy, indique toutefois que le retable est déjà en mauvais état en 1735.

<sup>38</sup> Par la suite, un nouveau retable remplaça la réalisation d'Alain Guiot. Cette œuvre fut transférée dans la chapelle du château des Rohan en 1983, lorsque la mairie prit la décision de transformer la chapelle Saint-Ivy en salle de spectacle. Ce retable, du début du XIX<sup>e</sup> siècle, orne toujours le mur du fond de cette chapelle.

raisin, d'autre part, les têtes d'angelots utilisées sur les piédestaux des colonnes ne sont plus peintes mais sculptées. Le retable de Stival est particulièrement intéressant, car il résume parfaitement bien le travail du sculpteur Guiot : un art attaché aux traditions locales s'inspirant très largement des ateliers de Cornouaille et du Léon où la colonne torse domine, mais aussi ouvert aux influences extérieures en reproduisant dans le bois les modèles véhiculés par les retableurs lavallois et angevins spécialisés dans les retables en tuffeau et en marbre. Ainsi, au niveau supérieur, la présence d'anges assis sur des demi-frontons reliés entre eux par une énorme guirlande n'est pas sans rappeler les anges du retable de l'autel Saint-Vincent-Ferrier à la cathédrale de Vannes, réalisé entre 1634 et 1635 par Guillaume Belliard et Gilles Moussin, ou encore ceux du retable de Tugal Carris à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon.

L'absence d'archives concernant Alain Guiot rend difficile la datation précise de sa production artistique. Néanmoins, nous pouvons lui attribuer par analyses stylistiques le retable de la chapelle Saint-Jean à Guern, daté de 1691. D'ailleurs, c'est probablement son atelier qui exécuta le retable et le tabernacle mentionnés dans les registres d'état civil de la commune de Guern : « Dans cette présente année, la dernière semaine de novembre 1693, a été placé au grand autel de l'église paroissiale un retable et un tabernacle fait à Pontivy pour la somme de 370 L<sup>39</sup> ». Ces œuvres ont disparu, mais certains éléments de décor, similaires au travail de Guiot et réemployés dans les deux retables latéraux de cette église, semblent confirmer cette hypothèse. Alain Guiot est également l'auteur du retable de la chapelle Saint-Samson à Neulliac. Le tableau qu'il renferme, une *Ordination de saint Samson*, signé et daté en bas à gauche « LA PALME pinxit 1700 », est contemporain de l'ouvrage<sup>40</sup>. Il réalisa très certainement un retable pour l'église de cette paroisse comme l'attestent les nombreux *putti*, chutes de fleurs et têtes d'angelots de sa facture réintégrés dans les deux retables du transept. Il travailla aussi pour la paroisse de Malguénac où il exécuta une niche pour la chapelle Notre-Dame-des-Fleurs<sup>41</sup>. Seule la statue qu'elle abritait, une *Vierge à l'Enfant dite Notre-Dame-des-Fleurs*, existe toujours. Enfin, le retable de la chapelle Saint-Michel à Ploërdut et celui de l'église de Radenac proviennent de son atelier. Pour ces deux œuvres, nous distinguons très nettement une seconde main, celle du sculpteur Jean Quennemet dit Calmet domicilié à Josselin. C'est notamment lui qui sculpte les statues de la *Vierge à l'Enfant* et le *saint Alexis* ornant le retable de Ploërdut. À Radenac, il semble participer au retable et sculpte entièrement l'imposant

<sup>39</sup> Arch. dép. Morbihan, Guern, BMS 1692-1695, vue 37.

<sup>40</sup> Cet artiste méconnu est également l'auteur du lambris de la chapelle Notre-Dame de Carmès à Neulliac, daté de 1705, HAMOURY, Maud, *La peinture religieuse en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles...*, op. cit., t. III, p. 154.

<sup>41</sup> Cette œuvre est uniquement connue grâce à un cliché de 1969 réalisé par l'Inventaire général de Bretagne lors de la campagne d'inventaire du canton de Cléguérec.

et magnifique tabernacle qui l'accompagne. Faute de documents, il est difficile de savoir s'il s'agit de marchés d'association entre les deux hommes. Cependant, le retable du Rosaire conservé dans le transept sud de l'église paroissiale de Lanouée, réalisé par Jean Quennemet entre 1686 et 1687<sup>42</sup>, est tellement proche du travail de Guiot qu'il est légitime de penser qu'il s'est formé dans son atelier avant de s'installer à son compte.

Combien de sculpteurs comme Jean Quennemet ont-ils fait leur apprentissage et leurs armes dans l'atelier d'Alain Guiot ? Malheureusement, pas un seul brevet d'apprentissage n'a été mis au jour pour répondre à cette question, les archives notariales de Pontivy pour cette période étant très faiblement conservées. Seul un nom apparaît régulièrement dans les registres d'état civil de Pontivy au côté d'Alain Guiot, il s'agit du sculpteur Jean Odic. Fils d'Édouard Odic et de Guillemette Mahéo, il naît le 2 février 1650 à Kergrist<sup>43</sup>, ancienne trêve de Neulliac. Il entretient des liens étroits avec Alain Guiot dès 1679, année où il épouse sa sœur, Ursule Guiot<sup>44</sup> et où il devient parrain de sa fille, Jeanne-Marie. Le couple semble seulement s'installer à Pontivy vers 1687, date à laquelle décède leur fils, Bertrand, âgé de neuf ans<sup>45</sup>. De leur union naissent dans la ville au moins sept enfants dont deux mourront en bas âge<sup>46</sup>. Il collabore probablement aux retables de Guiot, mais l'absence de sources rend impossible toute assertion, d'autant plus que sa production sculpturale reste à ce jour totalement méconnue. Une mention découverte dans le contrôle des actes notariés du bureau de Remungol fait référence à un marché de 390 livres passé le 4 novembre 1703 entre Jean Odic, maître sculpteur, et Michel Gueguen, recteur de Guénin, sans préciser la nature des travaux<sup>47</sup>. De même, le décès de son fils Denis à Kergrist, en 1688<sup>48</sup>, puis son propre décès survenu le 23 mai 1707 à Noyal-Pontivy<sup>49</sup> laissent supposer qu'il participa à un chantier dans ces deux paroisses. Nous savons seulement avec certitude qu'il fut chargé de dorer le tabernacle de la chapelle Saint-Ivy, travail pour lequel il signa une quittance le 11 décembre 1698<sup>50</sup>.

<sup>42</sup> Archives non classées conservées au presbytère de Lanouée. Je remercie Claudie Herbaut, historienne du patrimoine, pour cette information.

<sup>43</sup> Arch. dép. Morbihan, Kergrist, BMS 1600-1689, vue 233.

<sup>44</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 125, le mariage est célébré à Pontivy le 26 septembre 1679.

<sup>45</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 384, l'enterrement a lieu le 24 septembre 1687.

<sup>46</sup> Denis, né le 15 février 1688 et décédé à Kergrist le 23 juillet de la même année ; Augustin, né le 9 avril 1689 ; Yves, né le 3 décembre 1691 et décédé le 26 mars 1692 ; Julienne, née le 12 septembre 1693 ; Angélique, née le 1<sup>er</sup> juillet 1696 ; Joseph, né le 21 octobre 1697 et Jean, né le 13 avril 1701.

<sup>47</sup> Arch. dép. Morbihan, 17 C 4619.

<sup>48</sup> *Ibid.*, Kergrist, BMS 1600-1689, vue 670.

<sup>49</sup> *Ibid.*, Noyal-Pontivy, BMS 1703-1731, vue 100.

<sup>50</sup> Archives non classées conservées au presbytère de Pontivy.

### *Le sculpteur Joseph Perigault*

Outre ces trois artistes, il convient d'évoquer la présence du sculpteur Joseph Perigault dont l'activité à Pontivy est attestée grâce à une note de Mathurin Chevel, qualifié de doyen de la communauté, conservée dans le registre d'état civil de l'année 1694 : «Ce lundy dixiesme janvier 1694 a esté placé le tabernacle au chœur de nostre Eglise paroisse dédiée à nostre Dame de la Joie par maistre Joseph Perigault<sup>51</sup>». L'œuvre est d'abord déplacée en 1734 dans la chapelle de la Trinité<sup>52</sup> avant de disparaître de l'édifice à une date inconnue. Son travail dans la ville ne se résume probablement pas à cet ouvrage, mais les livres de comptes des fabriques mentionnant d'éventuelles sculptures n'ont pas tous résisté au temps. Nous savons néanmoins qu'il réalisa une statue de *Notre-Dame* pour l'église de Lanouée pour laquelle il signa une quittance s'élevant à 16 livres 10 sols, le 7 septembre 1685<sup>53</sup>. Peut-être s'agit-il de la *Vierge à l'Enfant* placée sur le tabernacle de l'autel du Rosaire ? Enfin, le 25 juillet 1713, il passa un marché avec les paroissiens de Croixanvec pour la confection d'un retable à l'autel du Rosaire de leur église moyennant la somme de 150 livres<sup>54</sup>. Cette œuvre, exécutée en association avec les sculpteurs François Robo et Pierre Gautier, n'existe plus.

### Une exception : le retable des Ursulines

Après un établissement de courte durée à Toulboubou, situé au nord de la ville, les ursulines obtiennent en 1636, du recteur Allieux, un terrain près de la porte Noyal comprenant la chapelle de la Madeleine abandonnée depuis 1456 par le vicomte de Rohan<sup>55</sup>. Elles y installent d'abord leur couvent puis décident quelques années plus tard d'y faire construire une nouvelle chapelle. Jean Caillot, architecte et entrepreneur vannetais, obtient le marché par adjudication le 21 juillet 1676, chantier achevé l'année suivante<sup>56</sup>. Vingt ans plus tard, elles commandent un majestueux retable

<sup>51</sup> Arch. dép. Morbihan, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 665 ; FLOQUET, Charles, *Le culte de Notre-Dame de Joie à Pontivy*, Pontivy, Impr. ALN, 1996, p. 1.

<sup>52</sup> Archives non classées conservées au presbytère de Pontivy, livre des comptes de la fabrique de Pontivy, 1732-1770.

<sup>53</sup> Archives non classées conservées au presbytère de Lanouée.

<sup>54</sup> Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2 C 7078.

<sup>55</sup> FLOQUET, Charles, *Pontivy au cours des siècles : notes chronologiques pour servir à l'histoire de Pontivy*, Marseille, Laffitte, 1979, p. 47.

<sup>56</sup> LE MENÉ, Joseph-Marie, «Les Ursulines de Pontivy», *Bulletin et mémoires de la société polymathique du Morbihan*, 1907, t. 51, p. 51.



pour le maître-autel qui, par miracle, a échappé aux destructions révolutionnaires. Cette œuvre, dont peu de Pontivyens soupçonnent l'existence, est conservée dans la chapelle du lycée (aujourd'hui lycée Joseph Loth) installé depuis 1806 dans l'ancien couvent des Ursulines (fig. 2).



Figure 2 – Retable des Ursulines, chapelle du lycée Joseph Loth (cliché S. Guillot)

### *La commande*

Contrairement à la fabrique de la paroisse cantonnée aux retables en bois, les ursulines choisissent d'innover en édifiant dans leur chapelle un retable en marbre et en tuffeau, matériaux devenus très à la mode dans cette seconde moitié de siècle grâce au génie de retabliers qui en font leur spécialité. Cet art, né dans la région lavalloise au début du XVII<sup>e</sup> siècle, se diffuse rapidement dans les régions limitrophes et notamment en Bretagne avec la deuxième génération d'artistes comme Olivier Martinet qui travailla essentiellement dans les diocèses de Vannes, de Tréguier et de Saint-Brieuc<sup>57</sup>. Seulement, en cette fin de siècle, l'école lavalloise décline et cède finalement sa place à l'école angevine, sa grande concurrente. Ceci explique en grande partie pourquoi les ursulines de Pontivy se tournèrent vers l'atelier des frères Plouvier, sculpteurs angevins, pour construire leur retable. Le marché fut signé par Denis, l'aîné des frères, le 8 avril 1696, pour un montant de 3 000 livres incluant la confection des statues, la fourniture des principaux matériaux, tuffeau et marbre noir de Sablé, et la mise en couleur et dorure de l'ensemble<sup>58</sup>. L'ouvrage, réalisé sur place, nécessita six personnes à temps complet et une année de travail comme l'indique la date de 1697 gravée de part et d'autre de la niche supérieure. Les religieuses furent chargées d'héberger et de nourrir les trois frères, Denis, Jean et Philippe le temps des travaux. Le tuffeau et le marbre furent amenés à pied d'œuvre, d'abord acheminés par barque jusqu'au port d'Auray sous la responsabilité des Plouvier, puis par charrois d'Auray à Pontivy aux frais des ursulines (annexe 3).

Le retable, classé au titre des Monuments historiques par arrêté du 10 mai 1995, a subi peu de transformations au fil des siècles si ce n'est la destruction de l'ensemble des statues en terre cuite qui ornaient les niches du niveau inférieur<sup>59</sup>. L'ouvrage, de plan concave, possède un soubassement constitué de deux portes surmontées à l'origine par les armoiries des Rohan, dont seule celle de gauche donnait accès à la sacristie. Le corps central s'articule autour d'un immense cadre surmonté d'une draperie formant pavillon dans lequel prenaient place, devant le décor de colonnade à entablement coiffé d'une gloire, les statues de *Jésus*, *Marie* et *Joseph*. Celui-ci est encadré de chutes de fleurs et de colonnes en marbre, doublées de pilastres à chapiteaux corinthiens, qui supportent un entablement à rinceaux coiffé d'un fronton semi-circulaire dans lequel est placée une plaque de marbre portant l'inscription SACRA / FAMILIA. Ce fronton sert de support à la niche de couronnement ornée

---

<sup>57</sup> SALBERT, Jacques, *Les ateliers de retabliers lavallois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles...*, op. cit., passim.

<sup>58</sup> Arch. dép. Morbihan, 76 H 2.

<sup>59</sup> Les statues de *saint Joachim* et de *sainte Anne* ont été remplacées par des figures en plâtre ; de même, la *Vierge à l'Enfant* en plâtre s'est substituée au groupe en terre cuite de la *Sainte Famille*.

d'un placage de marbre et accostée de colonnes et de chutes de fleurs coiffées d'une tête d'angelot. À l'intérieur, Dieu le Père dans une nuée est soutenu par deux anges et entouré d'une gloire de chérubins. De part et d'autre, les ailes, flanquées de colonnes doublées de pilastres à chapiteaux corinthiens, abritent dans une niche à coquille encadrée d'ailerons les statues de *saint Joachim*, à gauche, et de *sainte Anne et la Vierge*, à droite. Deux *putti*, tenant une couronne dans un décor de guirlandes de fleurs, ornent le dessus de chaque niche. L'ensemble est surmonté d'un entablement, décoré d'une frise de rinceaux, et d'une corniche à denticules, modillons et rosaces sommés d'une niche à arc cintré et consoles inversées. Elles accueillent chacune un personnage agenouillé tenant un cœur enflammé représentant *saint Augustin*, à gauche, et *sainte Ursule*, à droite. Deux grosses corbeilles de fleurs complètent le décor.

L'ensemble présentait un programme iconographique cohérent reflétant parfaitement les particularités de cet ordre monastique. Ainsi au niveau supérieur, les statues de *sainte Ursule* et de *saint Augustin* rappellent que les ursulines suivaient la règle de saint Augustin et qu'elles avaient pour patronne sainte Ursule<sup>60</sup>, tandis que le niveau inférieur, dédié à la Sainte Famille<sup>61</sup>, était sans conteste lié à leur vocation première consacrée à l'éducation et l'enseignement des jeunes filles. De fait, les ursulines utilisaient la famille de Jésus comme modèle éducatif pour les jeunes filles dont elles avaient la charge. D'ailleurs, bien d'autres couvents conservent la trace de ce culte comme la chapelle des Ursulines de Lannion<sup>62</sup> ou encore celle des Ursulines de Vannes, dont la façade porte encore l'inscription «*Sacrae Familiae*».

### *L'atelier des Plouvier*

Cette œuvre, d'une qualité remarquable, est à ce jour l'un des rares retables des frères Plouvier encore conservés. De cette dynastie de sculpteurs pourtant très réputée dans la région angevine, nous connaissons essentiellement le travail d'Antoine-Léger Plouvier, le père. Né à Angers vers 1613<sup>63</sup>, il partagea son activité entre le Maine, l'Anjou et la Bretagne. À la fois sculpteur et architecte, il est surtout célèbre pour sa statuaire

<sup>60</sup> Martyre du v<sup>e</sup> siècle, Ursule était la fille d'un roi de Bretagne d'où la présence d'une couronne à ses pieds et de son manteau doublé d'hermine.

<sup>61</sup> On utilise le terme de «Sainte Famille» pour désigner le groupe formé par l'Enfant Jésus, sa mère et son père nourricier. La Sainte Famille est ici élargie par la présence de sainte Anne et de saint Joachim, les grands-parents de Jésus.

<sup>62</sup> La chapelle du couvent des Ursulines de Lannion était dédiée à la Sainte Famille ; de même, une confrérie de la Sainte Famille s'établit aux Ursulines de Lesneven en 1701.

<sup>63</sup> BENEZIT, Emmanuel, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et tous les pays*, rééd., Paris, Gründ, 1976, t. VI, p. 67.



qu'il réalisa indifféremment dans la terre cuite, le calcaire ou la pierre de liais<sup>64</sup>. La plus ancienne œuvre connue est une *Vierge à l'Enfant* conservée dans l'église Saint-Vénérand à Laval, signée et datée vers 1650. À la même époque, il réalise un petit retable et ses statues pour l'église du monastère des calvairiennes de Redon, dont certains vestiges ont été réemployés dans un retable du XIX<sup>e</sup> siècle situé dans la chapelle du Sacré-Cœur<sup>65</sup>. En 1662, il livre six statues en calcaire pour l'église paroissiale de Brie<sup>66</sup>. En 1663, il fait des travaux avec le sculpteur Antoine Charpentier à l'église Saint-Sylvestre de Malicorne-sur-Sarthe<sup>67</sup>. En 1665, il sculpte une *Notre-Dame-de-Bon-Secours*, en terre cuite, pour l'église Saint-Jean de Béré à Châteaubriant<sup>68</sup>. La même année, il exécute le tombeau du doyen Gabriel Constantin pour la cathédrale d'Angers<sup>69</sup> et modèle un *saint François de Salles* en pierre de liais pour les religieuses du second couvent de la Visitation de Rennes<sup>70</sup>. Enfin, il signe deux marchés avec les moines de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire : l'un, le 26 juillet 1672, pour la sculpture d'un retable et d'une statue de *Notre-Dame* en pierre de liais ; l'autre, le 22 mars 1678, pour la confection de trois figures en bois comprenant un *Christ en Croix*, une *Notre-Dame-de-Pitié* et un *saint Jean l'Évangéliste*<sup>71</sup>. Antoine-Léger Plouvier meurt à Angers, le 27 juillet 1683<sup>72</sup>. L'activité de ses enfants est nettement moins bien identifiée. Denis, le fils aîné, naît à Angers en 1646 et s'éteint dans la même ville en mai 1699<sup>73</sup>. Quant à ses frères, Jean-Baptiste<sup>74</sup> et Pierre-Philippe<sup>75</sup>, ils restaurent conjointement des statues pour l'église Saint-Pierre d'Angers en 1711<sup>76</sup>. Le retable des Ursulines de

<sup>64</sup> La pierre de liais est une variété de calcaire compact, à grain très fin, qui est propre à faire des constructions et des sculptures. On la trouve dans les environs de Paris.

<sup>65</sup> BARRIÉ, Roger, «Le monastère des Calvairiennes de Redon», *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 63, 1986, p. 445.

<sup>66</sup> DUFIEF-MOIREZ, Denise, «Pour une recherche sur la sculpture de terre cuite en Bretagne», *Arts de l'Ouest. La sculpture dans l'Ouest*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1993, p. 140.

<sup>67</sup> BRES-C-BAUTIER, Geneviève, LE BŒUF, François, *Terre et ciel. La sculpture en terre cuite du Maine (XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles)*, Cahiers du patrimoine, n° 66, Paris, Éditions du patrimoine, 2003, p. 274.

<sup>68</sup> PORT, Célestin, *Les artistes angevins*, Angers, Lachèse et Dolbeau, 1881, t. III, p. 251. L'œuvre a depuis été transférée dans l'église Saint-Nicolas de Châteaubriant.

<sup>69</sup> BRES-C-BAUTIER, Geneviève, LE BŒUF, François, *Terre et ciel...*, *op. cit.*, p. 275.

<sup>70</sup> HAMOURY, Maud, *La statuaire en terre cuite en Ille-et-Vilaine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, 2 vol., dactyl., mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, dir. Marianne GRIVEL, université Rennes 2 Haute-Bretagne, 1998, t. I, p. 35.

<sup>71</sup> PORT, Célestin, *Les artistes angevins...*, *op. cit.*, t. III, p. 250-251.

<sup>72</sup> BENEZIT, Emmanuel, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres...*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>73</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 67.

<sup>74</sup> PORT, Célestin, *Les artistes angevins...*, *op. cit.*, p. 252, Jean-Baptiste naît à Angers le 30 août 1648 et est inhumé à Briolay, le 7 janvier 1726.

<sup>75</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 252, Pierre-Philippe naît à Angers le 15 avril 1652 et meurt vers 1711.

<sup>76</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 252.

Pontivy semble ne pas être leur seule réalisation dans le diocèse vannetais. D'après les informations contenues dans le marché, la présence de Jean et Philippe au monastère de Sainte-Anne d'Auray au moment de la signature du contrat autorise l'hypothèse d'une commande antérieure réalisée pour les carmes qui y sont installés.

## Un XVIII<sup>e</sup> siècle dominé par l'atelier Le Magado

Si Pontivy compte de nombreux sculpteurs au XVII<sup>e</sup> siècle, la situation change sensiblement au siècle suivant. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les principaux retabliers de la ville sont morts et curieusement leur activité ne semble pas être perpétuée par leurs descendants. Seul un artiste émerge et obtient le quasi-monopole des commandes : il s'agit du sculpteur Louis-Marie Le Magado.

### *Sa carrière à Pontivy*

Fils d'Antoine Le Magado et d'Hélène Le Brice, Louis-Marie naît à Pontivy le 23 août 1687<sup>77</sup>. Il épouse Anne Thomas, le 6 septembre 1713<sup>78</sup>, avec laquelle il a six enfants : Marie, née le 15 août 1714<sup>79</sup>; Ursule-Jeanne, née le 21 juillet 1716<sup>80</sup> dont le parrain est le peintre Jean Le Cornec<sup>81</sup>; Louis-Jean, né le 22 janvier 1719<sup>82</sup>; Marie, née le 10 mars 1721<sup>83</sup>; Toussainte, née le 13 décembre 1723<sup>84</sup> et Julienne, née le 19 avril 1727<sup>85</sup>. L'unique registre de capitation conservé pour ces années nous informe qu'il est taxé 3 livres en 1718<sup>86</sup>. Nous ne savons rien sur la formation de cet artiste, mais certains détails de sa production sculpturale, comme l'utilisation systématique de têtes d'angelots sur les piédestaux des colonnes de ses retables, rappellent fortement le travail d'Alain Guiot. De même, ses liens avec un certain François Guiot<sup>87</sup>, témoin à son mariage puis parrain de sa fille Marie, en 1714, confortent l'hypothèse d'un apprentissage chez le retablier Guiot.

<sup>77</sup> Arch. dép. Morbihan, Pontivy, BMS 1673-1694, vue 382.

<sup>78</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1694-1714, vue 660.

<sup>79</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1714-1743, vue 13.

<sup>80</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1714-1743, vue 62.

<sup>81</sup> Ce peintre est notamment chargé, en 1725, «d'étoffer» le retable du maître-autel de l'église Saint-Mériadec réalisé par Olivier Guiguen, moyennant la somme de 36 livres, *ibid.*, G 1307.

<sup>82</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1714-1743, vue 123.

<sup>83</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1714-1743, vue 173.

<sup>84</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1714-1743, vue 237.

<sup>85</sup> *Ibid.*, Pontivy, BMS 1714-1743, vue 308.

<sup>86</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3642.

<sup>87</sup> Il s'agit très certainement du fils d'Alain Guiot, né en 1691.

Sa première grande commande connue est un retable réalisé pour l'église du couvent des Récollets de Pontivy. Le marché, passé sous seing privé, est conclu le 5 mai 1719 pour la somme de 700 livres<sup>88</sup>. Nous ne possédons aucune description de cette œuvre, ni d'informations supplémentaires sur les conditions exactes du contrat. Ce retable fut probablement détruit lors de l'incendie de 1806 qui ravagea entièrement le monastère ; seules quelques statues furent sauvées et transférées dans l'église paroissiale où elles sont toujours installées le long des piliers de la nef<sup>89</sup>. Le 6 juillet 1729, François Guiot se porte caution pour un marché qu'il signe avec Jean Leauté, membre de la fabrique de la chapelle Notre-Dame-de-Carmès en Neulliac, s'élevant à 590 livres<sup>90</sup>. Cette mention, découverte dans un des registres du contrôle des actes notariés du bureau de Pontivy, ne précise malheureusement pas la nature des travaux et les trois retables conservés dans cette chapelle ne proviennent assurément pas de son ciseau.

Le 6 août 1730, la fabrique de la chapelle Saint-Mériadec à Stival lui commande un nouveau retable pour son maître-autel<sup>91</sup>. C'est ce retable, payé 850 livres, qui remplaça l'ouvrage exécuté quelques années plus tôt par Olivier Guiguen<sup>92</sup>. Cette œuvre a subsisté dans l'édifice jusque dans les années 1985 et est d'ailleurs parfaitement visible sur d'anciennes cartes postales et des clichés pris par l'Inventaire général de Bretagne entre 1966 et 1967 (fig. 3). Il fut déposé à la suite de la découverte de peintures murales qu'il masquait entièrement et attend depuis, dans un piteux état, une éventuelle restauration<sup>93</sup>. Constitué de deux travées similaires, ce retable était ordonnancé de part et d'autre de la maîtresse-vitre. Chaque travée était composée d'un soubassement comprenant une fausse porte peinte, représentant les personnages de *saint Pierre* d'un côté et *saint Paul* de l'autre, surmontée d'une niche à coquille encadrée de chutes de fleurs sommées d'une tête d'angelot et flanquée de colonnes doublées de pilastres à chapiteaux corinthiens. L'ensemble, supportant un entablement orné d'une frise de rinceaux, était coiffé d'une balustrade ajourée couronnée d'un fronton semi-circulaire interrompu en son centre par une guirlande de fleurs. Des pots à feu et un panier fleuri complétaient le décor. Si l'œuvre de Stival n'est plus en place, nous pouvons néanmoins admirer du même artiste un retable identique

<sup>88</sup> Arch. dép. Morbihan, 17 C 3907, fol. 95.

<sup>89</sup> FLOQUET, Charles, «Les couvents de Pontivy : les Cordeliers et les Récollets», *La chronique de Pontivy*, n° 20, janvier 1981, p. 23.

<sup>90</sup> Arch. dép. Morbihan, 17 C 3929, fol. 19v°.

<sup>91</sup> *Ibid.*, 17 C 3931, fol. 40v°.

<sup>92</sup> *Ibid.*, G 1307, l'œuvre fut dorée en 1754 par le peintre Martin Le Corre dit Dupont.

<sup>93</sup> Ce retable a été classé au titre des Monuments historiques par arrêté du 29 janvier 1982.

(fig. 4) conservé dans la chapelle du Gohazé, actuellement en Saint-Thuriau<sup>94</sup>. Ce retable, non daté, est peut-être antérieur de quelques années comme en témoigne la table de communion datée de 1727.



Figure 3 – Ancien retable du maître-autel de l'église Saint-Mériadec à Stival (cl. Inventaire général de Bretagne)

<sup>94</sup> La chapelle du Gohazé a jadis été le siège d'une petite paroisse portant le nom de Cohazé-Pontivy mentionnée dans une charte de 1160, église primitive de Pontivy. Elle devient au XIV<sup>e</sup> siècle une dépendance de la paroisse de Notre-Dame-de-Joie, jusqu'en 1805 au temporel, 1872 au spirituel, où elle est rattachée à la commune de Saint-Thuriau, ancienne trêve de Noyal-Pontivy, LE MENÉ, Joseph-Marie, *Histoire archéologique...*, *op. cit.*, t. II, p. 221 et 223.



Figure 4 – Retable de la chapelle du Gohazé en Saint-Thuriau (cliché S. Guillot)

Le 6 novembre 1735, il signe une quittance pour divers travaux effectués à la chapelle de la Congrégation, à Pontivy : «Je reconnoit avoir resus de monsieur Mat, procureur et trésorier de la chapelle de la Congrégation, pour avoir desandu le retable qui venet ambas et pour avoir fait les gradin et la seculletur et le pied destal de la Vierge avec la seculletur et avoir racomodé la porte de la sacristi et pour le bois que je fournis et pour avoir lambris au desus du retable et reconnoit avoir resus la somme de quarante et six livre dix soul et d'un autre par je resus dix neuf livre pour le bois qui et allé à lambrire le mur de la sacristi pour resevoir la pintur [...]»<sup>95</sup>. Puis, en 1742, il réalise un retable constitué de deux niches à la chapelle Notre-Dame de La Houssaye (fig. 5). Ces niches, disposées à l'origine de part et d'autre de la maîtresse-vitre, légèrement en biais au-dessus du retable du maître-autel, ont été déplacées et positionnées sur les murs nord et sud du chœur. Cette œuvre est très certainement la dernière commande qu'il exécute pour la paroisse de Pontivy puisqu'en 1745 Louis-Marie Le Magado n'habite plus la ville<sup>96</sup>. Les raisons qui

<sup>95</sup> Archives non classées conservées au presbytère de Pontivy.

<sup>96</sup> Arch. mun. Pontivy, CC 1, il est absent du registre de capitation de l'année 1745.



l'amènent à quitter Pontivy sont vraisemblablement la saturation du marché aussi bien dans la ville que dans les paroisses des alentours déjà toutes fournies en retables. À partir de 1756, nous le retrouvons à Carhaix, demeurant rue Croas-Lohou, et payant 1 livre 10 sous de capitation, puis 2 livres l'année suivante. Louis-Marie Le Magado s'éteint à Carhaix le 26 avril 1763<sup>97</sup>.



Figure 5 – Niche du retable de la chapelle Notre-Dame de La Houssaye, la date de 1742 est peinte sur le soubassement de la niche du mur sud (cl. S. Guillot)

<sup>97</sup> THOMAS, Georges-Michel, «Artistes et artisans en Basse-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle : Louis Marie Magado, sculpteur itinérant», *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, t. 105, 1978, p. 214. Cet article traite d'un sculpteur de mêmes nom et prénom ayant exercé dans les diocèses de Quimper et du Léon au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui pourrait avoir des liens de parenté avec notre artiste.

### *Œuvres attribuées*

La fin de sa carrière dans le diocèse de Quimper reste à ce jour méconnue. Par contre, d'autres œuvres du diocèse de Vannes, non datées, peuvent lui être attribuées comme le retable du maître-autel de la chapelle Sainte-Barbe à Noyal-Pontivy, le retable latéral nord et une partie du retable majeur de l'église paroissiale de Saint-Thuriau ou encore le magnifique retable du maître-autel de l'église de Moustoir-Remungol. En effet, le style de Louis-Marie Le Magado est facilement identifiable. Contrairement à ses prédécesseurs, il abandonne la colonne torsée au profit de colonnes lisses et la majorité de ses retables intègrent dans leur composition la baie axiale de l'édifice au lieu de la masquer. L'autre signe distinctif se situe au niveau du soubassement toujours composé de fausses portes, illustrant généralement les apôtres saint Pierre et saint Paul, encadrées d'une multitude de têtes d'angelots.

### Une œuvre énigmatique : le retable du maître-autel de la basilique Notre-Dame-de-Joie

Il aurait été incongru d'achever cette étude sans évoquer l'un des principaux retables de la ville, je pense bien sûr au retable du maître-autel de la basilique Notre-Dame-de-Joie, qui de surcroît a conservé l'intégralité de sa statuaire d'origine en terre cuite, fait relativement rare en Morbihan pour être souligné (fig. 6).

### *Le retable et sa commande*

Ce retable, de marbre et de tuffeau, adopte un plan concave avec un corps central en avancée qui abrite dans une énorme niche, en forme d'arc en anse de panier, le groupe sculpté de la *Sainte Famille* sommé de la colombe du Saint-Esprit. Les immenses colonnes de marbre noir, disposées de part et d'autre de cette niche, soutiennent un entablement, enjolivé de rinceaux, dominé par un imposant fronton semi-circulaire sur lequel repose une niche de couronnement. Dans cette niche, accostée de colonnes et de consoles inversées, trône *saint Ivy*, patron de la paroisse coiffé des monogrammes couronnés du Christ et de la Vierge, accompagné de deux anges musiciens. Les ailes, incurvées, sont flanquées de colonnes doublées de pilastres à chapiteaux corinthiens et terminées par des consoles inversées à décor végétal. Elles abritent, sous des draperies formant un dais, les statues de *saint Joachim* à gauche et *sainte Anne* à droite. Chacune est surmontée d'un entablement décoré de palmes entrecroisées et d'une corniche à denticules et modillons. Le niveau supérieur s'achève par deux petits édifices à ailerons, ornés de médaillons illustrant vraisemblablement les portraits des donateurs sculptés en bas-relief, et les statues de *saint Pierre* et *saint Paul*. Enfin, le soubassement des ailes est entièrement tapissé d'arabesques entourant un angelot.



Figure 6 – Retable du maître-autel de la basilique Notre-Dame-de-Joie (cl. S. Guillot)

Nombreux sont les auteurs à avoir confondu ce retable avec celui des Ursulines commandé aux Plouvier<sup>98</sup>. Or une trentaine d'années séparent ces œuvres l'une de l'autre rendant impossible toute attribution à cet atelier. C'est la découverte fortuite d'une mention dans les registres d'état civil de la ville qui a en partie levé le mystère

<sup>98</sup> Il est vrai que la présence du même thème iconographique de la Sainte Famille peut prêter à confusion. Il a de toute évidence été copié sur celui du retable des Ursulines comme le prouve le choix du sculpteur de figurer le Christ en tant qu'adulte. En effet, dans le groupe de la Sainte Famille, Jésus est généralement représenté enfant et non adulte. Or dans la commande faite aux Plouvier, le marché précise que «Les sept figures [...] c'est-à-dire la sainte Famille, saint Augustin et sainte Ursule seront de ronde bosse et de hauteur de cinq pieds francs chacune» (annexe 3).



de sa construction. Nous lisons ainsi qu'en «l'an de grâce mil sept cent vint et cinq le neuviesme de may a esté mise la première pierre du restable du chœur de Pontivy, lequel jour est la faite de l'Ascension<sup>99</sup>». Malheureusement pour nous, le nom de l'artiste n'est pas évoqué laissant toujours planer le doute sur son auteur. Les comptes de la fabrique ne sont pas non plus d'une grande aide puisqu'ils sont seulement conservés à partir de 1732. Nous apprenons toutefois que 48 livres furent payées, le 27 avril 1734, à un ingénieur de Lorient «venu exprès pour l'examen du retable» et 10 livres à un architecte d'Hennebont<sup>100</sup>. Peut-être le retable souffre-t-il alors de malfaçon ?

### *Tentative d'attribution*

Il faut savoir que ce type de retable, d'inspiration lavalloise et angevine, est encore très prisé au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Vannes et se développe encore très largement jusqu'au milieu du siècle. Les retables de cette époque sont en grande majorité le fruit de sculpteurs locaux qui se sont spécialisés dans cette technique pour répondre à l'engouement des fabriciens pour ce modèle. Ce retable pourrait provenir de l'atelier des Denmat, sculpteurs de père en fils sur trois générations, auteurs de nombreux retables principalement localisés dans la région de Locminé, ville où ils résident depuis 1689. Plusieurs éléments viennent corroborer cette hypothèse notamment l'utilisation de médaillons pour couronner les ailes latérales est assez récurrente chez l'atelier. De plus, le corps central en avancée creusé d'une niche et l'emploi de draperies formant un dais pour les statues des travées latérales rappellent étrangement le retable secondaire de l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay qui leur est attribué. De même, la commande faite au même atelier plusieurs années après d'un «devant d'autel permanent en pierre de tuffe» est assez troublante<sup>101</sup>. Le marché est conclu avec Olivier Denmat, le 20 avril 1749, pour un montant de 300 livres. La construction de cet autel à la romaine vise à réduire les dépenses liées à l'achat d'ornemens pour masquer l'autel d'origine en pierre. C'est le peintre pontivyen François Le Corre qui obtient, le 20 juillet de la même année, le marché de peinture et de dorure. Il est chargé pour la somme de 100 livres de «paindre ledit devant d'autel d'une couleur de marbre violette à cailloutage de bleuff de prusse pour le corps dud. devant d'autel et quant aux sculptures, ornemens et accompagnemens qui y sont, mesme les figures des anges qui sont à chaque costé dud. autel ainsy que leurs ornemens, que le tout sera doré d'or mat et le tout avec la col<sup>102</sup>».

<sup>99</sup> Arch. dép. Morbihan, Pontivy, BMS 1714-1743, vue 269.

<sup>100</sup> Archives non classées conservées au presbytère de Pontivy, livre des comptes de la fabrique de Pontivy, 1732-1770.

<sup>101</sup> Arch. dép. Morbihan, G 1141.

<sup>102</sup> *Ibid.*, G 1141.

Néanmoins, la présence de figures modelées en terre cuite dans les niches du retable pose question. En effet, les statues qui ornent les retables des Denmat sont généralement en tuffeau. D'ailleurs, aucun sculpteur du diocèse n'est connu, à l'exception de Guillaume Gravay<sup>103</sup>, pour avoir travaillé cette matière. Cette technique est surtout l'apanage d'ateliers du Maine et de l'Anjou, dont l'âge d'or se situe aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles, qui collaborèrent avec de nombreux retableurs lavallois pour garnir de statues leurs retables<sup>104</sup>. La commande de ces statues a donc très bien pu faire l'objet d'un marché indépendant de celui du retable avec un terracotiste choisi par les Denmat ou la fabrique.

### *Un nouveau maître-autel*

En 1780, la fabrique de Notre-Dame-de-Joie reçoit du duc de Rohan la somme de 600 livres «pour faire face aux dépenses de réparations urgentes qu'elle a été obligé d'entreprendre au chœur et retable de l'église paroissiale<sup>105</sup>». Après délibération, elle choisit d'utiliser cet argent pour acheter un nouvel autel en marbre en remplacement de celui en tuffeau réalisé par Olivier Denmat. Faute d'artistes locaux capables de produire une telle œuvre, le sieur Le Monnier, ingénieur des ponts et chaussées de la ville, est chargé de lever un plan figuratif du maître-autel et de le transmettre à son confrère de Rennes, M. Piou, afin qu'il négocie avec les principaux marbriers de cette ville. L'un d'entre eux se déplace même à Pontivy avec trois dessins d'autels et des échantillons de marbre pour permettre à la fabrique de se décider plus facilement sur le choix du marbre et la forme de l'autel qu'elle souhaite construire. Le marché est finalement conclu le 20 septembre 1781 avec Jean Pincé, maître marbrier, et Jacques Le Roux, sculpteur, tous deux domiciliés à Rennes, pour un montant de 1 120 livres (annexe 4). Le prix comprend la fourniture des différents marbres, la confection de l'autel ainsi que deux crédences, la livraison de Rennes à Pontivy et la mise en place des ouvrages dans l'édifice.

Cet autel, de forme trapézoïdale, réalisé en marbre de Laval appelé «petit gris» est toujours en place dans l'édifice (fig. 7). La face principale est ornée aux extrémités de consoles cannelées surmontées d'une pointe de diamant sous laquelle pend

<sup>103</sup> Il est notamment l'auteur du retable du maître-autel de l'église de Nostang et des statues en terre cuite qu'il renferme. Sur la biographie de ce sculpteur, voir ma collaboration à l'article écrit par Bertrand Frélaud sur la ville de Sarzeau : FRÉLAUD, Bertrand, «Visite de Sarzeau, petite ville de l'Isle de Rhuys», *Mémoire de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 82, 2005, p. 624-626.

<sup>104</sup> Au sujet de la sculpture en terre cuite voir notamment deux ouvrages : *Belles et inconnues. Sculptures en terre cuite des ateliers du Maine <sup>xvi</sup><sup>e</sup>-<sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles : étude iconographique*, Paris, Éd. de la Réunion des musées nationaux, 2002 et BRESCH-BAUTIER, Geneviève, LE BŒUF, François, *Terre et ciel... op. cit.*

<sup>105</sup> Arch. dép. Morbihan, G 1141.

une guirlande de lauriers. Au centre, le décor en marbre blanc représente le nom de Jéhova en caractères hébraïques entouré de nuées. Celui-ci est encadré de cartouches incrustés de marbre vert. Enfin, nous pouvons aussi noter la présence, au-dessus de ce maître-autel, d'une magnifique exposition en bois doré que peu de visiteurs distinguent en raison des imposants chandeliers en métal argenté qui la masquent (fig. 7). Cette œuvre, malheureusement anonyme, est d'une grande originalité avec les symboles des quatre Évangélistes qui ornent chacune de ses extrémités. Une exposition similaire, de toute évidence réalisée par le même sculpteur, est conservée au maître-autel de l'église de Plouay.



Figure 7 – Maître-autel de la basilique Notre-Dame-de-Joie (cliché S. Guillot)

## Conclusion

La ville de Pontivy se révèle être, sous l'Ancien Régime, un foyer artistique important. De nombreux ateliers émergent se spécialisant dans la confection de retables en bois qui orneront la plupart des édifices religieux de la paroisse, mais aussi des paroisses des alentours entre le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle et le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré l'engouement des fabriques pour ces artistes, leur rayonnement reste majoritairement local ne dépassant que très rarement les actuelles limites cantonales de Pontivy et de Cléguérec. Car parallèlement se développe, dans une grande

partie du diocèse de Vannes, la construction de retables en tuffeau et en marbre. D'abord importés par des retableurs lavallois puis angevins, ils sont ensuite copiés et réalisés par des sculpteurs locaux qui en font leur spécialité. D'un coût beaucoup plus élevé que le bois, ces œuvres sont souvent achetées par des communautés religieuses, mais aussi de riches fabriques désirant afficher leur puissance financière. Les ursulines de Pontivy puis la fabrique de Notre-Dame-de-Joie n'hésitèrent pas à acquérir ce nouveau mobilier pour embellir leur église. Ainsi, les quelques retables pontivyens conservés reflètent parfaitement à eux seuls cette dualité des matériaux si caractéristique du diocèse de Vannes.

Sandrine GUILLOT

doctorante en histoire de l'art, université de Paris IV-Sorbonne

### Annexes

Annexe 1 – Marché du retable de la chapelle Saint-Ivy passé entre Alain Guiot, maître sculpteur à Pontivy et Yves Guillot, prêtre, le 13 mars 1673 (Archives non classées conservées au presbytère de Pontivy)

«Le treiziesme jour de mars après midy, mil six cens septente trois, devant nous notaires de la cour de Pontivy, duché de Rohan, pairie de France, avec submission y jurer néantmoins indues, et ont comparus en leurs personnes missire Yves Guillot, prestre de la communauté de cette ville de Pontivy et administrateur des biens de la chapelle de Saint Yvy dud. Pontivy, demeurant en cette dite ville, d'une part, et Allain Guiot, menuisier et sculteur demeurant en cette dite ville, d'autre part, entre lesquels s'est passé le présent marché d'un retable pour lad. chapelle, par lequel marché led. Guiot s'est obligé de faire led. retable qui sera composé de quatre colonnes avec une niche de chaque costé entre les colonnes et une carré de tableau au millieu, deux festons de sculpture, une à chaque coign dud. retable avecq une frise enrichy de sculpture, et au-dessus desd. deux niches deux frontons avec un festons qui sortira desd. deux frontons et au millieu dud. retable une autre niche qui sera au-dessus de lad. carré et tableau convenable aud. œuvre ; le tout desd. choses de haulteur à prendre depuis led. autel jusques à le lambris de dessus et fera outre led. Guiot deux images, l'un de Nostre Dame de la haulteur de celle de monsieur Quergoff et un autre de saint Yvy de pareille haulteur, et outre s'oblige led. Guiot de lambrissé lad. chapelle et faire et fournir lesd. choses dans les festes de pasques prochain venant, en un an, suivant l'obligation de tous et chacuns ses biens meubles et immeubles présents et futur en faveur de la somme de cen trente livres tournois. À valloir en laquelle somme led. sieur Guillot à payé présentement et réellement audit Guiot la somme de quarente cinq livres tournois, dont de laquelle réception led. Guiot s'est contenté et acquitté led. Guillot, et le parfur qui est quatre vingts cinq livres tournois led. sieur Guillot a promis et s'est obligé paier et faire avoir aud. Guiot dans lesd. festes de pasques prochain venant en un an, à faulte de [...] il consent y estre contrainct par exécution séquestre et vente de ses biens meubles saizies et sur ses immeubles, l'une voye n'empeschant l'autre, le tout suivant les nouvelles ordonnances renonçant au droit de clericature et pour ce que lesd. parties ont tout ce que dessus ainsy et de la manière voullue et consentye, promis et jurer [...] nousd.

notaires [...] consentement les y avons juger et condamner aud. Pontivy au raport de Jacques Ruaud notaire sous les signes desd. parties, lesd. jour et an ainsy signé en l'original Yves Guillot, prêtre, Allain Guiot, Fraval notaire et Jacques Ruaud autre notaire et régistrateur.

J. Ruaud, notaire».

Annexe 2 – Devis de peinture et dorure du retable de la chapelle Saint-Ivy rédigé par le peintre pontivyen, Hiérosme Gore, en 1674 (Archives non classées conservées au presbytère de Pontivy)

«Divis du retable qui est dans la chapelle Saint Ivy

Première

Le panier de fruict sera tout doré partye d'argent glacé de laque fine, les fronton, les rose seront tout dorée tant de la niche quantre

Scavoir la petite moullure de la corniche sera tout doré tant de la niche d'en haut que du corps du retable.

La grande doussine [moulure] d'en haut sera des cullot d'argent et bordé d'azur et la plat bande sera de blanc et les dessous des modillons de mesme, et les modillon seron doré

et au dessous des modillons sera une plat bande de vermillon, et au dessous les œuf seront toute doré avecque un chappellet de mesme

et les billet seront doré

et au dessous desd. billet sera une doussine de vermillon.

Les font des frises seront d'azur fin et toutes les frises dudict retable seront tout doré et les font et au millieu est un chérubin couleur imitant le naturel et les elles du chérubin seront parties doré et d'argent glacé de laque fine et vert calciné

et au dessous est l'arquitrave qui sera une doussine qui est de relief avecque deux chappellet tout doré et les plat bande l'un d'azur et l'autre de blanc.

Les quatre chappitiaux seront toute doré et les arière chapitiaux de mesme doré

et lesdict collone de marbre rouge imitant le naturelle et les pillastre de derière seront de marbre noir

et le font dud. corps du retable sera de blanc

et les festont seront partye doré et d'argent glacé de laque fine et vert calciné

La caré du tableaux sera un chappellet doré et les restant de lad. caré de marbre noir imitant le naturel

et les coquille desd. niche sera d'argent et les font d'azur

et au dessous desd. niche les cul de lampes seront doré

et les base de collonne seront doré, la baguette et les fust vermillon et le tallonné de mesme.

Les piedz d'estal seront une doussine doré

et la baguette de vermillon et les font piedz d'estail sera peind quatre chérubin en plat peinture

et la doussine d'en bas de vermillon

et les gradins peint en plat peinture avecque leurs devant d'autel, et la caré dud. autel plat peinture

[...] le ton des frise seront d'azur fin et tout lesd. frise seront doré y promette et m'oblige de ratifier tout ce que dessus, et à commencer au mois de mars prochain venant et promette de rende fini à la Pentecoste prochain venant et toute à huille pour et en faveur de la somme de soixante livre le toute accordé entre nous et de plus promette de raffreschir les trois figure qui sont dans le retable.

Hiérosme Gore, peintre ; Yves Guillot».

Annexe 3 – Marché du retable de la chapelle des Ursulines commandé le 8 avril 1696 aux frères Plouvier (Arch. dép. Morbihan, 76 H 2)

«Nous sœur Marie du saint Sacrement supérieure et sœur Claude Marie de Jésus assistante, sœur Margueritte de saint Bernard zélatrice, sœur Marie de sainte Anne, sœur Magdelenne du saint Sepulchre, sœur Angélique de sainte Thérèze, sœur Janne des Anges, les humbles religieuses du monastère de Sainte Ursule de Pontivy agissantes pour le reste de leur communauté, et maistre Denis Plouvier, sculpteur et archyctecte de la ville d'Angers estant à présent en ceste ville de Pontivy, et iceluy pareillement agissant pour les autres maistres Jan et Philippe les Plouviers ses frères, estant à présent au monastère de Sainte Anne en Auray, aux quels il promet faire ratifier le présent dans quinzaine, à peine de tous despens, dommages et interests, néantmoins le présent tenant, entre les quelles parties s'est fait le présent soussigné qui suit en double, par forme que moy susdit Denis Plouvier faisant tant pour moy que pour mes dits frères, je m'oblige, sur le général de tous mes biens présents et futurs, de faire et construire dans l'église des dites dames Ursulines un retable d'archyctecture et sculpture en marbre noir et en tuffeau du plus blanc. Lequel ouvrage remplira la largeur de l'église adossé contre le pignon et me serviray de l'enfoncement d'iceluy pour aquérir plus de profondeur, et en retournant de chacun costé d'environ six pieds vers la grille et la chapelle de sainte Magdelaine en forme de tour creuse, et dans la dite tour creuse seront faites deux portes aussi d'archyctecture, l'une pour passer à la sacristie et l'autre vis-à-vis pour la cymestrie. Tout le bas de cet ouvrage sera de pierre de grain jusques à la hauteur de la table de marbre du premier pied d'estail, le tuffeau commencera à ceste hauteur pour continuer jusques à la fin. Il y aura quatre colonne et demies de marbre noir de chacune huit pieds franc de hauteur et de grosseur proportionnée selon l'ordre corinthiens dont tout le premier ordre sera construit : entre les deux colomnes du milieu, les quelles seront détachées du corps de l'ouvrage, sera un quadre d'archyctecture orné d'un grand tapis avec sa frange et cordon en forme de pavillons ou seront trois figures de sculpture en ronde-bosse représentant Jésus, Marie et Joseph ; à cette mesme hauteur seront aussi deux niches de cinq pieds et demi de hauteur avec coquilles au haut de l'enfoncement d'icelles ou seront placées deux autre figures aussi de sculpture en relief de saint Joachim et sainte Anne, les dites niches seront dans la tour creuse et au dessus des portes,

sur lesquelles portes seront mises les armes de cette seigneurie, et au dessus des dites niches et figures il y aura de chacun costé des chérubins accompagnés de festons de fleurs ; sur les colonnes et chapiteaux sera l'entablement qui est l'architrave, frise et corniches qui seront tout le circuit de l'ouvrage avec leurs disférens retours ornés de modillons et roses selon ledit ordre corinthien, et un fronton au milieu avec une table de marbre pour y mettre en écriture d'or, Sacra Familia ; au dessus du dit premier ordre commencera le second ordre qui consiste aussi en deux colonnes de marbre de chacune cinq pieds, entre les quelles sera une manière de grande niche ornée d'un tour de marbre plat auquel sera la figure d'un Père Eternel sur un nuage soutenu de deux anges et une gloire de chérubins entremeslée de raions. Au deux costés du second ordre seront deux amortissemens ornés de festons et consols devant les quels seront de chacun costé une figure, scavoir de l'évangile un saint Augustin et de l'autre sainte Ursule à genoux. Pour tout le couronnement de cet ouvrage, scavoir au dessus du dit second ordre qui sera composite finira par un gros vase de fleurs orné de deux festons et deux vases avec flamme posés au droit des dites colonnes, et enfin sur les amortissemens deux corbeilles de fruits et fleurs. Toutes les figures cy dessus seront de terre cuite ou de tuffeau ainsi qu'avisent les dites dames. Les sept figures cy dessus c'est-à-dire la sainte Famille, saint Augustin et sainte Ursule seront de ronde bosse et de hauteur de cinq pieds francs chacune et la figure du Père Eternel la proportion de cinq pieds, mais les anges seront moindres et tout le groupe sera attaché au fond de sa niche et à l'ouvrage qui sera de terre cuite ou de tuffeau. Toutes les figures cy dessus, tant grandes que petites, seront peintes et estofées, scavoir les couleurs de chair à l'huile et le reste à la détrempe et les habilement partie de blanc poly, bords dorés d'or bruni et les revers des manteaux à fleurons d'or et damasquinures. Toutes les figures seront au nombre de dix sans comprendre plusieurs chérubins, les dites colonnes de marbre noir au nombre de six et deux demies avec toutes les plaques tant grandes que petites seront au nombre de trente et trois, plus le tour de la niche aussi de marbre plat, le tout généralement du plus beau marbre noir de Sablé. Les chapiteaux tant demies quantieres seront au nombre de dix, la frise du premier ordre enrichie de ses ornemens et le surplus de l'ouvrage conformément au dessein relaissé aux mains des dites dames religieuses pour estre rendu aux dits Plouviers au commencement de l'ouvrage et le tout selon les regles de l'art. De plus, s'oblige l'entrepreneur de fournir à ses frais tout le tuffeau requis pour le dit ouvrage et toutes les colonnes de marbre et autres plaques désignée au dit dessein, mesme fournira aussi à ses frais toute la chaux, platre, couleurs et or fin en feuilles autant qu'il en faudra pour la construction dudit ouvrage et peintures des dites figures. De plus, paiera et fournira toute œuvre de main et ouvriers qu'il conviendra pour l'accomplissement du dit ouvrage tant pour tailler les pierres de grains que tuffeaux et marbre à commencer depuis rez de chaussée jusques au haut, lequel ouvrage sera commencé sous un mois prochain pour y estre incessamment continué et travaillé sans discontinuation par le nombre de six personnes actuelles jusques à la fin dudit ouvrage qu'il s'oblige d'accomplir dans un an, et de fournir comme dit est à ses propres frais, risque, perils et fortune jusques au port d'Auray tous les marbres, tuffeaux, chaux et platre cy dessus, mesme accompagnera les harnois qui chavoiron les dits marbre à ses frais et les dites dames religieuses s'obligent en considération et accomplissement de ce que dessus de paier et faire avoir audit Plouvier ou à son ordre la somme de trois mille livres, prix acordé entre les dites parties pour les dit ouvrage en trois termes differans, scavoir la somme de mille livres à la premiere livraison du tuffeau, pareille somme de mille livres à mi-œuvre, et les autres mille livres, passé de l'accomplissement du dit ouvrage, s'obligent outre les dites dames de norir frugalement



le dit Plouviers et ses deux frères pendant le cours du dit ouvrage et de les coucher et fournir de drap du lit. De plus feront faire à leurs frais et fourniront les matériaux pour faire les fondemens et massonnail dedits fondemens, mesme pairont les artisans qui les cureront et rempliront et les autres pierres grises qui seront employé à la massonnerie de l'ouvrage sans estre tenu de paier l'œuvre de main que des dits fondemens comme dit. De plus s'obligent les dites dames de faire rendre dudit port d'Auray dans ceste ville de Pontivy [...] <sup>106</sup>. Elles se sont pareillement obligée d'accomplir sous pareilles obligations que cy dessus faite en double au grand parloir dudit Pontivy sous les signes respectifs desdites parties vers lesquels est demeuré un autant de ce que dessus à Pontivy le vingt huitiesme avril, mil six cens quatre vingt seize.

Rature d'archy approuvé  
 Sœur Marie du St sacrement  
 Sœur Claude Marie de Jésus  
 Sœur Marie de Ste Anne  
 Sœur Magdelaine du St Sépulchre  
 Sœur Angélique de Ste Thérèse  
 Sœur Margueritte de St Bernard».

Annexe 4 – Marché du maître-autel de la basilique Notre-Dame-de-Joie commandé à Jean Pincé, maître marbrier, et Jacques Le Roux, sculpteur, le 20 septembre 1781 (Archives non classées conservées au presbytère de Pontivy)

«L'an mil sept cens quatre vingt un, le jour vingt du mois de septembre, entre nous soussignés s'est passé le présent marché, scavoir est que nous Jean Pincé, maître marbrier, et nous Jacques Le Roux, sculpteur, demeurans séparement dans la ville de Rennes, nous obligeons et engageons à faire pour l'église paroissiale de Pontivy, évêché de Vannes, un autel en marbre conforme aux desseins signés de M Piou, ingénieur des ponts et chaussées, lequel autel :

1° sera sur un galbe antique orné à chacune de ses extrémités d'une console, aussi antique, réfoouillés de trois cannelures avec demi-baguettes, surmontées d'un dé quarré à pointe de diamant sous lequel sera une guirlande de laurier attaché à deux boutons ; et au milieu dudit autel sera un Jehova entouré de nuages avec le mot Adouav en lettres hébraïques. Ce Jehova et les guirlandes seront en sculpture.

2° que le tombeau dudit autel aura neuf pieds deux pouces de longueur sur trois pieds un pouce de hauteur, et deux pieds deux pouces de largeur ou profondeur ; les mesmes prises du dessus de la table de l'autel

---

<sup>106</sup> Partie déchirée.



3° que cet autel sera composé en entier en marbre de Laval appelé petit gris de la meilleure qualité ; les ornemens en sculpture, c'est à dire les guirlandes, le Jehova et les nuages seront en marbre blanc ; les panneaux dudit autel, cottés sur les desseins de la lettre A, seront en marbre verd

4° nous obligeons, en outre, à faire et fournir deux crédances en cul de lampe aussi en marbre petit gris, les quelles auront chacune vingt pouces de hauteur au dessus de la table à l'entremité du fleuron qui terminera le cul de lampe, sur aussi vingt pouces de longueur sur le diamètre et dix pouces de saillie ou de rayon ; la table de ces crédances étant de forme demi circulaire.

Pour tous les quels ouvrages il nous sera payé par M. M. les trésorier en charge de la paroisse de Pontivy pour fourniture du marbre, façon et pose et sculpture dudit autel, une somme de huit cens cinquante livres et pour la fourniture du marbre et façon des deux crédances en cul de lampe, une somme de cent vingt livres, nous obligeant au charroi dudit autel et crédances de Rennes à Pontivy, pour le quel charroy il nous sera payé en outre les neuf cens soixante dix livres, prix de l'autel et des crédances, une somme de cent cinquante livres répondant de tous dommages et avaris dudit transport, sauf le versement de la charrette qui sera sur le compte du charretier ; enfin nous nous obligeons à la pose dudit autel et crédances dans l'église paroissiale de Pontivy parceque l'on nous fournira le plâtre et les clavettes de fer nécessaire pour ladite pose, et nous nous engageons à fournir en place cet autel et crédances pour le jour de l'Ascension de l'année prochaine mil sept cens quatre vingt deux ; et le tiers du prix du présent marché, c'est-à-dire des neuf cens soixante dix livres, nous sera payé en le signant ; le second tiers à la moitié de l'ouvrage sur le certificat de M. Piou ingénieur à l'inspection duquel nous nous soumettons ; enfin le dernier tiers lorsque l'ouvrage sera posé et reçu par M. Monier, sieur ingénieur demeurant à Pontivy ; et nous Jacques Piou, ingénieur des ponts et chaussées de Bretagne au département [...], demeurant à Rennes, paroisse St Etienne, en vert de la délibération du général de la paroisse de Pontivy, évêché de Vannes, du vingt six août dernier, dont copie nous a été envoyée certifiée par M. Le Jeune, fabrique, en datte du sept de ce mois ; nous avons fait et arreté le présent marché avec les Sr Pincé et Le Roux aux conditions cy dessus dont le prix sera payé par M.M. les trésoriers de la dite paroisse ; fait en double entre nous le jour et an que devant, sous nos signatures. Et avant de signer nous Pincé et Le Roux nous engageons de fournir pour ledit autel quatre tables de marbre noir, les quelles auront chacune deux pieds huit pouces neuf lignes de longueur sur vingt pouces de largeur et douze lignes d'épaisseur moyenant qu'il nous sera payé pour les quatre dites tables la somme de cinquante livres pour façon fourniture transport et pose dudit marbre et nous Piou consentons audit prix suivant les susdites conditions sous nos signatures respectives.

Piou, Ingénieur, Jacques Le Roux, Jean Pincé».

*RÉSUMÉ*

La présente étude s'attache, de manière chronologique, à faire découvrir ou redécouvrir quelques retables réalisés au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles à Pontivy. D'une part, elle met l'accent sur la participation active de sculpteurs pontivyens, spécialisés dans la sculpture sur bois, au renouvellement du mobilier des édifices religieux de la ville lié aux réformes du Concile de Trente. D'autre part, elle évoque, à travers la commande des retables de la chapelle des Ursulines et du maître-autel de la basilique Notre-Dame-de-Joie, l'engouement pour un nouveau type de retable, fait de tuffeau et de marbre, introduit dans le diocèse de Vannes par des retableurs lavallois.